

Dans un article paru dans L'Ancêtre de novembre 1978, Volume 5, no 3, Roland-J. Auger brossait une vue d'ensemble des familles Groleau au Canada. Dans ce présent article, nous entendons porter une attention particulière à Pierre Groleau marié à Geneviève Laberge. Ce couple semble avoir été le seul à laisser une descendance suivie jusqu'à nos jours perpétuant le nom des Groleau. Bien plus, l'ancêtre Pierre Groleau demeure sans conteste l'un des pionniers de la paroisse de Deschambault, d'où notre intérêt pour cette famille.

Comme le mentionne Roland Auger «Sous le régime français», cinq célibataires - deux filles et trois garçons, - du nom de GROLEAU sont passés de France en Nouvelle-France» (1). Parmi ceux-ci, deux portaient le prénom de Pierre et ont résidé tous deux dans la région de Québec. Cette situation a créé une certaine confusion, l'abbé Tanguay les ayant d'ailleurs confondu en un seul (2). Celui qui fait l'objet de cet article vient de l'Anjou alors que le second est du Poitou. (3)

Bien que nous soyons maintenant convaincu qu'il existe deux Pierre Groleau, il demeure que cette situation crée encore une certaine confusion. Le 25 mai 1664 arrive à Québec le navire «Le Noir» en provenance de La Rochelle. Un certain «Pierre Groulet» est du voyage (4). Lequel des deux Pierre Groleau est-ce? Il est difficile de le préciser car son lieu d'origine n'y est pas mentionné. Comme on a longtemps cru qu'il n'y avait qu'un Pierre Groleau (marié 2 fois), le dilemme ne se posait pas. Considérant qu'il y a bien deux Pierre Groleau, nous devons maintenant nous demander lequel des deux Pierre Groleau est arrivé en 1664. Malheureusement il nous est impossible de répondre à cette question. Nous avons cru résoudre ce problème par l'utilisation des recensements nominatifs (âge déclaré). Au recensement de 1666, Pierre Groleau est recensé comme domestique chez Nicolas Juchereau. Il est âgé de 24 ans (5). Supposons qu'il s'agisse de celui arrivé en 1664 et comparons les âges déclarés aux autres recensements.

En 1667, aucun Pierre Groleau n'apparaît au recensement. En 1681, Pierre Groleau du Poitou déclare avoir 40 ans (6). L'âge concorde avec celui de 1667. Pierre Groleau, d'Anjou, ne fut malheureusement pas recensé en 1681. Il apparaît toutefois au recensement de 1688 à Deschambault. Il déclare avoir 45 ans (7). L'âge concorde également. Pour notre malheur, les deux Pierre Groleau ont à peu de choses près le même âge.

Qui est le Pierre Groleau arrivé sur le bateau «Le Noir» en 1664? Voilà une question à laquelle nous n'apportons pas de réponse présentement.

Son mariage et ses origines

La première mention certaine que nous possédions concernant Pierre Groleau, d'Anjou, est la prise de possession d'une terre qu'il fit aux Écureuils le 17 mars 1678. On le dit alors demeurant en la seigneurie de Beaupré paroisse de L'Ange-Gardien. C'est d'ailleurs là qu'il unira ses destinées à une jeune fille de l'endroit. Le 10 janvier 1679, il épouse Geneviève Laberge fille de Robert et de Françoise Gausse (Leborgne). La jeune épouse n'avait que 14 ans lors de ce mariage, étant née le 22 avril 1664. Le notaire Claude Auber ratifie

leur contrat de mariage le 24 novembre 1678. C'est d'ailleurs à cette occasion que nous apprenons le lieu d'origine de Pierre Groleau.

«furent presents en leurs personnes pierre Grolleau fils de feu Jean Grolleau et de perrine Merlié ses peres et Meres de la province de donpré parr de St pierre de Chollet diocese d'Angers apresens demeurans et habitans ledt pierre Grolleau de Cedit pays dune part et Genevieve La Barge fille de Rober La Barge et de françoise Le Borgne»

Les familles Groleau semblent donc avoir une origine angevine. Quelque temps après ce mariage, le couple quitte la côte de Beaupré pour s'installer dans le comté de Portneuf, d'abord aux Écureuils et ensuite à Deschambault.

Son installation dans le comté de Portneuf

Le 17 mars 1678, par devant le notaire Gilles Rageot, Jean Toupin sieur dusault et de la pointe aux Ecureux concède une terre à Pierre Groleau dans sa seigneurie des Écureuils.

«a Pierre Grolleau demeurant en la seigneurie de Beaupré paroisse de Lange gardien present ce acceptant preneur pour luy ses hoirs ou ayant causes trois arpents de terre de front sur le fleuve Saint Laurent Et quarante de proffondeur dans les terres a commencer sur le bord de la ditte Riviere et de finir au bout des dites quarante arpents de proffondeur joignant d'un Costé françois Nau et d'autre les terres non concedées.»

Peu de temps après, soit le 18 juillet 1678, Pierre Groleau apparaît comme parrain au baptême de Pierre Cosset fils de Jean et de Marguerite Lore. Ce dernier couple est alors mentionné comme résident des Écureuils (8). Il semble donc que Pierre Groleau se serait établi aux Écureuils dès 1678.

À la demande de Colbert, le gouvernement de la Nouvelle-France dresse un recensement en 1681. Ce recensement nous aurait permis de confirmer la présence de Pierre Groleau aux Écureuils cette année-là. Malheureusement, ce dernier n'apparaît pas à ce recensement. Il semble donc que la famille de Pierre Groleau, tout comme celle de François Naud son voisin, n'ait pas été recensée dans la colonie en 1681.

Son installation aux Écureuils fut toutefois de courte durée. Dans l'historique de cette seigneurie, l'auteur mentionne «qu'en 1691 arrive aux Écureuils, François Dussault époux de Geneviève Mezeray. Il occupe la terre voisine du domaine abandonnée par Pierre Grosleaux (9). Ainsi, dès 1691, Pierre Groleau aurait quitté les Écureuils.

Recensement de la Seigneurie d'Eschambault en 1688

Un document inédit dresse l'état d'avancement de la seigneurie d'Eschambault en 1688. Outre la famille seigneuriale, 4 ménages y sont recensés. Il s'agit de Julien Sanson, d'Antoine Bessière, de François Naust et de Pierre Grolleau (10).

«Pierre Grolleau agé environ 45 ans et... mois sa femme s'appelle Geneviève La Berge agée de 24 ans Il a un enfant garçon appelé Jean Baptiste agé de ... ans et sa femme enceinte Son habitation consiste et contient au environ 3 arpans et demy de terre defranchée et une partie ensemencée ou il travaille encore actuellement pour l'accroissement et augmenter son champ et a s'y bâtir ... pour ... et résider pour l'avenir

2 mere Vasche

2 toreau de deux ans

une torré aussi de deux ans

2 cochons »

En 1688, Pierre Groleau s'apprête à résider à Deschambault. Nous pouvons donc fixer son arrivée à cet endroit entre 1688 et 1691.

Il faudra attendre le 3 mai 1696 avant qu'il ne voit officialiser sa concession par le notaire Louis Chambalon.

«C est asavoir une terre et Concession Size en la d. Seigneurie de deshambault contenant quatre arpents de front sur le fleuve Saint Laurant, sur trente arpents de profondeur dans les terres joignant d'un costé du costé du nordest a francois Nau pere dautre costé du costé du sorouest a francois Nau fils».

Cette concession correspond actuellement aux lots 36 et 54 (réunis) du cadastre officiel de la paroisse de Deschambault. Cette terre est située à l'entrée est du village, sur le Cap Lauzon.

Sa famille

Les actes d'état civil relatifs à la famille de Pierre Groleau se trouvent dans le registre de Neuville alors qu'il résidait aux Écureuils. Au temps où il habite Deschambault, les actes sont dans les registres de Cap-Santé puisque le premier registre de Deschambault ne s'ouvre qu'en 1705 (chapelle St-Antoine de Lachevrotière).

Nous avons identifié sept enfants nés de Pierre Groleau et de Geneviève Laberge. Toutefois, il demeure possible que ce couple ait donné naissance à plus d'enfants. La raison est toute simple. Les registres de Cap-Santé pour la période antérieure à 1708 (date d'arrivée du premier curé résident) souffrent de lacunes importantes. La première page du registre de Cap-Santé semble nous le confirmer.

«Extrait des baptêmes, mariages et sépultures des seigneuries de St Charles des Roches, Deschambaux et portneuf qui ont été tirés de plusieurs petits papiers, feuilles volantes, et petits livrets des anciens missionnaires des sus dites seigneuries, colligés, ramassés et mis en ordre en ce registre par monsieur morin premier curé fixe de cette paroisse, lequel atteste et certifie que cette présente copie a été fidèlement tirée conformément aux originaux qu'il a trouvé en divers papiers écrits et signés des anciens missionnaires des dits lieux».

Cette transcription de l'abbé Morin date du 17 janvier 1722. Il semble qu'il n'ait eu en main qu'une partie des actes de la période 1679-1721 lors de cette transcription. La famille Groleau paraît, d'après nous, avoir été touchée par ces lacunes. Voici les enfants connus issus de ce couple.

- 1) Françoise: Baptisée le 06-12-1683; elle est inhumée le 19-12-1683 à Neuville.
- 2) Jean-Baptiste: Baptisé le 09-06-1686 à Neuville, il se marie le 17-05-1709 au Cap-Santé (ct Chambalon) à Elizabeth-Ursule Hamel, veuve de François Gauthier. François Gauthier s'était fait concéder le 03-05-1697, devant Chambalon, une terre de 4 arpents de front dans l'est de la paroisse de Deschambault. C'est sur cette terre que s'établit Jean-Baptiste Groleau après son mariage. Le couple donnera naissance à 8 enfants dont 4 de sexe masculin. Un partage de cette terre sera effectué plus tard; Jean-Baptiste, l'aîné acquérant les 2 arpents au N-E (II) et Jacques Gauthier, enfant du premier lit, les 2 arpents au S-O. Jean-Baptiste Groleau sera inhumé le 02-12-1756 à Deschambault.
- 3) Thérèse: Baptisée le 24-10-1688 à Neuville, elle épouse le 13-01-1721, à Deschambault, Nicolas Paquin. Elle sera inhumée le 14-10-1724, à Deschambault, «morte en couche sans avoir reçu les sacrements à la mort».
- 4) Marie-Geneviève: Baptisée le 04-04-1691 au Cap-Santé. Elle semble être restée célibataire. En 1748, elle cède à Pierre, son frère, sa part des droits immobiliers qu'elle peut prétendre dans la succession de ses père et mère. Elle mentionne alors qu'elle habite avec Pierre Grolot et M.-Anne Paquin, son frère et sa belle-soeur, depuis 25 ans. (12)
Nous ignorons où elle est décédée.
- 5) Pierre: Baptisé dans la maison de Mr Dechambeau, l'acte est toutefois enregistré à Neuville le 03-06-1692. Il se marie le 03-08-1720 à Deschambault à Marie-Anne Paquin. Pierre deviendra l'héritier des biens de ses parents. Le couple donnera naissance à 4 enfants, tous des garçons. Il est décédé le 21-07-1769 à Deschambault.
- 6) Louis-Augustin: L'acte de baptême de Louis-Augustin semble perdu. Nous relevons sa présence dans deux actes notariés passés devant le notaire Dubreuil. Dans l'un du 24-07-1720, on le dit «absence comme Estant en voyage». Nous ne connaissons pas le destin de cet enfant sinon qu'il semble être un éternel voyageur.
- 7) François: Baptisé vers 1700, un service funéraire est enregistré au Cap-Santé le 10-11-1712. On le déclare âgé de 12 ans. Signalons que les autorités ecclésiastiques ont enregistré un acte de sépulture sans la présence du corps de l'enfant. L'acte de sépulture donne ce qui suit comme détail *«ont disparu tout à la fois et en mesme tem au Cap loson lieu de leur demeure sans que la recherche qu'on en a fait pendant huit jours «consécutifs» ait pu en donner la moindre connoissances on n'a «jamais» pu scavoir ce qu'ils sont devenus sils ont etez enterrés, noyez, escra- sez par quelques arbres.»*

Décès de Pierre Groleau

L'acte de sépulture de Pierre Groleau se trouve dans le registre de la chapelle St-Antoine de la Chevrotière, mais ne fournit que peu de détails. En voici une reproduction intégrale.

«Le 20 de juillet 1707 mourut Pierre Grolau administré des sacrements d'entre mere la Ste Eglise, il estoit habitant de Deschambaux, il est enterré au cimetière de la chapelle de la chevrotiere

f felix R miss de Lotbiniere »

Inventaire des biens de la communauté

D'après un acte de 1720 (13), il semble qu'un inventaire des biens de la communauté ait été dressé par le notaire François Rageot le 20 mars 1710. Toutefois, cet acte ne se trouve pas dans son greffe. Manifestement, il semble y avoir certaines lacunes au début du greffe de François Rageot. Suite à cet inventaire, il dut y avoir un partage des biens immobiliers. Le partage se fit de cette façon: 2 arpents au N-E à la veuve et 2 arpents au S-O aux cinq enfants encore vivants. Chacun des enfants se trouvait propriétaire de 4 perches de front dans la partie S-O.

Le 24 juillet 1720, Geneviève Laberge veuve de Pierre Groleau, demeurant en la seigneurie de Deschambaux, donne à son fils Pierre ses biens qui consistent en deux arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur. L'acte de donation nous renseigne également sur l'habitation de Geneviève Laberge.

«une maison de vingt cinq pied de long motier pierre sur sollet et lautre de pieces sur piece logeable une grange de pieux, de vingt cinq pied de long de vingt pieds de large une Etable au bout». (13)

Il semble donc que la maison de la veuve de Pierre Groleau ait une partie construite en pierre. La maison historique que l'on appelle familièrement «la maison de la veuve Groleau», à Deschambault, pourrait avoir été construite en partie, antérieurement à 1720. La réponse appartient toutefois aux spécialistes en architecture traditionnelle.

Qu'est-il arrivé à la partie S-O de la terre de Pierre Groleau? Par partage, elle appartient à ses cinq enfants (4 perches chacun). Voici les transactions qui concernent ce lot:

1) Jean-Baptiste

Vend sa part à Pierre le 03-08-1713 devant L. Chambalon.

2) Thérèse

Conserve sa part (Nicolas Paquin).

3) Geneviève

Cède sa part à Pierre en 1748. Cette partie vient se joindre aux 2 arpents N-E. pour constituer ce qui est aujourd'hui le lot 36 (2 arpents 4 perches).

4) Pierre

Vend sa part ainsi que celle achetée de Jean-Baptiste (8 perches) à Nicolas Paquin le 03-07-1724 devant Dubreuil).

5) Louis-Augustin

Vend sa part à Nicolas Paquin le 03-07-1724 devant Dubreuil.

Pour résumer toutes ces transactions, Nicolas Paquin achète 3 parts de 4 perches de front. Comme son épouse en possède une part, il se trouve en possession d'un arpent six perches de front (4x4 perches). Cette terre correspond aujourd'hui au lot 54 du cadastre officiel de cette paroisse.

Décès de Geneviève Laberge

Étant de beaucoup plus jeune que son époux, il n'est pas surprenant de constater que Geneviève Laberge décède trente ans après celui-ci. Elle sera inhumée le 11 mai 1737 dans le cimetière de Saint-Joseph, sur le Cap Lauzon, Seigneurie d'Eschambault.

CONCLUSION

Pierre Groleau demeure sans conteste l'un des pionniers de la paroisse de Deschambault. Arrivé en ce lieu entre 1688 et 1691, ses descendants sont encore présents dans cette paroisse.

BIBLIOGRAPHIE

1. Roland J. Auger, «Les familles Groleau au Canada», L'Ancêtre, Vol. 5, no 3, 1978, p. 69.
2. Cyprien Tanguay, Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, Vol. 1, p. 284.
3. René Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, p. 530.
4. Archange Godbout, Liste des passagers embarqués dans le navire «Le Noir», dans MSGCF, vol. 4, p. 220.
5. Programme de recherche en démographie historique, Vol. 6, R 1666, 462, ménage 28.
6. Programme de recherche en démographie historique, Vol. 6, R 1681, 452, ménage 1.
7. Revue d'histoire de l'Amérique française, Vol. 9, 1955-6, p. 441-442.
8. Programme de recherche en démographie historique, Vol. I, 451, p. 129.
9. Clément T.-Dussault, La Seigneurie Bélair de la Pointe-aux-Écureuils, p. 5.
10. R.H.A.F., op. cit.
11. Minutier Barolet, Vente par Jean-Baptiste Groleau et Elizabeth Hamel à Jean-Baptiste Groleau le 10-07-1735.
12. Insinuations de la Prévôté de Québec, Vol. 2, p. 142 (Grefte Pollet).
13. Minutier Dubreuil, Donation de Geneviève Laberge veuve de Pierre Groleau à Pierre Groleau le 24-07-1720.